

REUNION PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 29..

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui est retenu par d'autres tâches.

Messieurs les chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M^{me} Andrée BUDINGER.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT?

M. DODRIMONT.- Nous serons bientôt tous là.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. HAAS.- M. GEORGE arrivera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel) .

II.- Communications de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Une petite communication pour commencer. Je vous signale d'abord le schéma de notre réunion de ce jour qui comportera :

- la présentation par le Collège provincial de la déclaration de politique générale de la législature ; c'est une présentation Power Point, je suppose que vous vous en être aperçus ;
- l'ouverture de la discussion sur l'arrêt des comptes 2005 et les dossiers budgétaires 2007, ces dossiers étant regroupés pour permettre les interventions sur l'ensemble de ces dossiers.

La discussion se poursuivra le vendredi 10 novembre quant au compte 2005 et sur les dossiers budgétaires 2007, en vous rappelant que le dernier délai pour le dépôt des amendements budgétaires est fixé à cette date du vendredi 10 novembre.

Les interventions des chefs de groupe sur la déclaration de politique générale de législature, l'arrêt des comptes et le budget 2007 se feront le lundi 13 novembre. Seuls les chefs de groupe politique s'exprimeront au nom de leurs membres sur la déclaration de politique générale soumise à l'approbation du Conseil.

La réponse du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe se fera le mardi 14 novembre et sera suivie des différents votes.

Vous trouverez sur vos bancs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un relevé reprenant 9 nouveaux points complémentaires à l'ordre du jour des travaux d'octobre-novembre 2006. Ces points seront soumis à la Première commission « Affaires économiques et Intercommunales » qui se tiendra le vendredi 10 novembre après la réunion du Conseil provincial.

Les documents vous seront remis après la séance de ce jour à la sortie de notre salle du Conseil. Ils ne sont pas encore tout à fait imprimés.

J'invite plus particulièrement les membres effectifs et suppléants de la Première commission à retirer en plus une enveloppe nominative.

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2006).

Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Présentation de la déclaration de politique générale de législature

M^{me} LA PRESIDENTE.- Comme convenu, nous passons à la présentation de la déclaration de politique générale de législature du Collège provincial.

Le document de présentation « Power Point » et le fascicule de déclaration de politique générale sont déposés sur vos bancs.

Je cède la parole à M. André GILLES, Premier Député provincial-Président du Collège. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues du Conseil provincial et du Collège provincial, tout d'abord, il convient, en tout cas avec bonheur, de préciser que votre Collège provincial se réjouit de vous annoncer une première en matière de transparence de nos travaux au sein du Conseil provincial, qui accroîtra auprès de nos concitoyens la visibilité de notre Province.

En effet, nous sommes convenus avec les télévisions locales, RTC Télé Liège et Télévesdre, de retransmettre en direct, ou en différé, selon le cas, certes pas à chaque séance de nos conseils provinciaux bien sûr, les débats importants du Conseil provincial.

Et première occasion, nous semble-t-il, importante, c'est ce début de mandature puisqu'aussi bien nous allons maintenant vous dire notre déclaration de politique générale et dans un souci parfaitement démocratique bien sûr, le 9 novembre, nos chefs de groupe sont invités à s'exprimer sur celle-ci, sur cette déclaration de politique générale et cette expression des chefs de groupe sera retransmise en direct.

Cela facilitera la visibilité de notre instance, de nos travaux et de nos interventions auprès de nos concitoyens. Je pense que c'est une première qui ne restera pas une dernière bien sûr, il y en aura d'autres, notamment à travers la retransmission de séances à caractère davantage thématique, plutôt que de séances ordinaires, qui susciteraient un intérêt que nous déciderions en bureau du Conseil provincial et qui permettraient cette retransmission en direct pour justement illustrer la richesse de nos travaux, la qualité de nos préoccupations et peut-être aussi l'écoute que nous réserverions à tel ou tel expert que nous ferions venir ici pour nous éclairer dans nos travaux.

Voilà ce que je tenais à vous dire d'entrée de jeu. Cela me paraît important ; donc que les chefs de groupe se tiennent prêts, ils seront filmés en direct.

Cent septante ans plus tard

A l'issue d'une soixantième élection, s'entame une nouvelle législature provinciale, une fois encore placée sous le signe du changement.

Un pas de plus a été franchi dans la voie de la régionalisation puisque pour la première fois, les élections provinciales et communales viennent d'être menées avec succès par le Ministère des Affaires intérieures de la Région wallonne sur base de nouvelles dispositions décrétales et réglementaires adoptées par le Parlement wallon qui s'intègrent dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Quatre changements ne peuvent être passés sous silence à l'entame de la législature.

D'abord, l'instauration du pacte de majorité sur base duquel s'est opérée la désignation du nouveau Collège provincial. C'était le 20 octobre.

Ensuite, la féminisation de ce Collège et donne particulière ici, du Bureau du Conseil provincial qui accueillent maintenant respectivement M^{me} le Député provincial et M^{me} la Présidente du Conseil provincial, issues d'une élection où la parité hommes-femmes sur les listes s'imposait.

On relèvera encore l'instauration du mécanisme de la motion de méfiance constructive qui renforce la responsabilité du Collège provincial ou de chacun de ses membres devant le Conseil provincial et tend à solutionner les problèmes liés à la perte éventuelle – mais je gage que cela n'arrivera pas - de confiance du Conseil à leur égard.

Enfin, la présidence du Collège est attribuée à l'un de ses membres, en l'espèce et pour cette mandature à votre serviteur.

Pour la troisième fois, la nouvelle législature s'ouvre pour une période de six ans, comme il en va au niveau communal.

En donnant à la législature provinciale cette stabilité qu'elle ne connaissait pas lorsque les élections étaient liées au sort du Gouvernement fédéral, le législateur a consacré le rôle de pouvoir local de la Province et lui a permis de s'inscrire dans la voie d'une planification de sa politique.

Dès 1994, la Députation permanente, à l'époque ça s'appelait ainsi, a ainsi présenté – et sans pourtant y être tenue d'emblée – d'emblée une déclaration de politique générale comportant ses principaux projets. Nous étions faut-il le dire à l'époque la seule province à prendre cette initiative.

En 2000, cette présentation est devenue une obligation décrétable à laquelle les députés ont bien évidemment souscrit.

C'est dès lors fort de ces deux expériences très positives et confiant dans l'avenir que le Collège provincial de Liège s'apprête à vous soumettre les grands axes de son travail pour les années à venir.

Un constat s'impose. La stabilité ainsi donnée aux instances provinciales au cours des deux précédentes législatures a permis de mener à bien les projets envisagés, aussi ambitieux soient-ils, et même d'aller au-delà parfois et d'en entamer d'autres qu'il nous appartiendra de finaliser.

La Province de Liège a ainsi atteint un niveau de performances et de réalisations dont nous pouvons être particulièrement fiers aujourd'hui et c'est dès lors dans une volonté de continuité et de concentration des efforts sur les actions provinciales menées dans le cadre des compétences fondamentales développées à ce jour par la Province que s'inscrit la présente déclaration.

Sans se fermer totalement à d'autres missions qu'elle pourrait se voir attribuer, elle doit surtout poursuivre dans le sens d'un développement rationnel et sans cesse actualisé des compétences qui sont les siennes et qui en constituent le fondement.

L'avenir de la Province de Liège s'annonce sur fond de redéploiement économique d'une région dans lequel notre institution est pleinement impliquée et doit œuvrer plus encore dans la mesure de ses moyens.

Sa complémentarité par rapport aux autres niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire, régional et communal) et son caractère de pouvoir local confèrent à la Province un potentiel de solidarité hors du commun. La solidarité dont elle fait preuve est tournée tant vers les autres pouvoirs institutionnels que vers la population, les entreprises et tous les acteurs du renouveau économique et culturel.

La nature de pouvoir local de la Province fait d'elle un acteur de proximité. Proche du citoyen, à la rencontre de qui elle n'a jamais cessé d'aller, elle se doit de se rapprocher plus encore des communes qui,

au premier chef, constituent le pouvoir qui régit les intérêts des citoyens mais qui peuvent encore s'enrichir de nouveaux partenariats avec notre institution.

Si la Province ne détient pas, dans les limites de ses missions, le droit de prendre les grandes décisions porteuses d'orientations économiques et sociales, elle peut toutefois contribuer au développement des politiques qui seront décidées au niveau supérieur et fédérer les actions plus locales afin de les inscrire dans une ligne de cohérence et de faisabilité en étant soucieuse de faire prévaloir l'intérêt général d'un territoire et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers et en recherchant toujours le meilleur équilibre entre ceux-ci.

Nichée au cœur de la vieille Europe, notre Province se doit d'avoir comme objectif d'en devenir une des régions à la pointe du progrès et de l'intégration. D'ores et déjà dotée d'atouts multimodaux qui la rendent maintenant accessible à tous, elle doit continuer à développer son attractivité pour les entreprises porteuses de progrès économiques et créatrices d'emplois.

Les idées maîtresses autour desquelles se déclineront les politiques et les projets du Collège provincial pour les prochaines années seront donc : redéploiement, solidarité, proximité.

Dans chaque secteur de compétence développé dans le cadre de la gestion de l'intérêt provincial, le Collège provincial aura à cœur de suivre ces axes afin de faire de la Province un acteur essentiel d'avenir aux côtés de sa population et des autres pouvoirs ou organismes qui s'attèleront à cette même tâche.

Cette politique sera menée dans un souci constant de rationalisation des moyens et selon un principe de non-concurrence afin de concentrer les efforts de tous sur les objectifs fondamentaux définis par le Gouvernement wallon pour la Région à laquelle nous appartenons.

C'est profondément guidé par une volonté de bonne gouvernance que le Collège provincial s'attellera à maintenir et à développer les activités provinciales porteuses d'avenir.

Une première étape dans cette voie est constituée par le budget 2007. Celui-ci s'inscrit avant tout dans un axe de continuité et de finalisation des projets entamés et ce, dans la mesure des moyens qui sont ceux des provinces dans le cadre du plan Marshall.

Toutefois les premiers jalons de la déclaration de politique générale y sont déjà posés par des inscriptions budgétaires significatives en faveur de la SPI+ ou encore de l'enseignement.

La Gouvernance

La Province de Liège s'inscrira, en matière de gouvernance, dans les objectifs tracés par la Région wallonne en favorisant la clarification et la simplification des structures provinciales et para provinciales. Ainsi, le Collège souscrit à une réduction du nombre des intercommunales et insufflera une dynamique de rationalisation des ASBL. Le Collège continuera à appliquer la Clé D'hondt pour la représentation proportionnelle des groupes démocratiques.

Le Collège entend renforcer le rôle de contrôle du Conseil provincial, pour lequel seront organisées, je viens de vous le dire, des séances thématiques et d'actualités avec la participation éventuelle d'experts. Dans le souci d'intéresser davantage le citoyen à la vie politique, le Collège se réjouit d'ailleurs de voir retransmettre des débats du Conseil provincial par les télévisions locales.

L'une des lignes de force qui nous guidera en matière de gouvernance locale et de citoyenneté responsable est de favoriser la démocratie participative.

Par ailleurs, le rôle d'interface de la Province, entre les pouvoirs locaux et régionaux, sera intensifié notamment par la mise en place de véritables contrats de communes, établis sur base d'un cadastre des services rendus. Sans jamais s'imposer au pouvoir communal, la Province sera un catalyseur des énergies au plan local en fédérant les volontés communes d'actions pour leur permettre d'exister à un niveau supra communal.

La présente déclaration de politique générale servira d'assise à l'élaboration d'un contrat d'avenir provincial qui sera concerté avec le Gouvernement wallon.

Cela m'amène tout naturellement à parler de partenariats.

Depuis plusieurs années, la Région Wallonne s'est inscrite dans une politique partenariale avec les Provinces wallonnes, démontrant la grande complémentarité de ces dernières.

Le Collège poursuivra cette politique en l'orientant vers des objectifs qui permettront à la Province de Liège de mettre en œuvre et en valeur les compétences fondamentales dans lesquelles elle excelle et qui constituent par essence des services aux pouvoirs locaux et à leur population.

Il souhaite par ailleurs que les futurs partenariats soient ouverts aux communes du territoire provincial et même aux autres provinces, aux côtés tant de la Région wallonne que de la Communauté française ou encore de la Communauté germanophone.

La formation devrait ainsi devenir un des axes fondamentaux de la politique provinciale de partenariats.

La cartographie en est un autre exemple de cette collaboration, dont le but est fournir un outil performant aux administrations afin d'assurer une gestion efficace du domaine public.

Les partenariats avec la Communauté française, axés pour l'essentiel sur l'Enseignement et la Santé, et avec la Communauté germanophone, seront poursuivis et évalués régulièrement.

Plus particulièrement à l'égard de cette dernière, l'accord de partenariat sera optimisé sur des projets de coopération structurelle ou ponctuelle, en recherchant les meilleures synergies.

L'Enseignement

L'enseignement reste plus que jamais le premier métier de la Province de Liège. Tout en plaçant au centre de ses préoccupations l'épanouissement de la personne humaine, il constitue aussi un investissement à court, moyen et long terme dont notre région a un besoin fondamental. Théorie et pratique, compétences et innovation sont des facteurs essentiels de développement économique et social.

Quels sont nos objectifs ?

La promotion d'un enseignement secondaire technique et professionnel de qualité, en ce compris l'enseignement en alternance, basé sur trois éléments essentiels :

- la mise en évidence de l'exigence et de l'excellence pour la formation de travailleurs hautement qualifiés et de citoyens responsables dans une société démocratique ;
- l'égalité des chances pour chacun dans le respect de ses spécificités ;
- une formation de base solide permettant aussi l'accès à l'enseignement supérieur.

La poursuite du développement d'un enseignement de promotion sociale ouvert aux collaborations ; je m'explique.

C'est la formation continuée au bénéfice des entreprises et en adéquation avec celles-ci ; c'est l'insertion des demandeurs d'emploi ; c'est la promotion des partenariats, basés sur la complémentarité.

L'amélioration de l'intégration des Hautes Ecoles dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Le choix de créer, en 1995, trois Hautes Ecoles provinciales, a permis jusqu'à aujourd'hui d'optimiser leurs structures en fonction de leur subventionnement par la Communauté française.

Gestion intégrée et solidarité des trois Hautes Ecoles ont été des principes toujours appliqués.

En fonction des modifications du 30 juin 2006 au décret relatif au financement des Hautes Ecoles, le Collège provincial dans le respect des principes énoncés, vous proposera un regroupement de son Enseignement supérieur, de manière à toujours optimiser son action, dans le cadre d'un subventionnement pérennisé au 1^{er} janvier 2007.

La réorganisation en une Haute Ecole de la Province avec ses trois composantes fondamentales, sera donc soumise à votre approbation, au terme cependant des procédures de négociation et de concertation qui au-delà du cadre légal vous sont coutumières et pour lesquelles nous ne dérogerons évidemment pas.

L'amélioration de l'intégration de l'enseignement supérieur provincial dans le paysage européen se poursuivra. Actualisation et diversification de l'offre de formation en adéquation avec les besoins de l'économie ; management de qualité, facilitation de la mobilité et des passerelles seront nos motivations prioritaires.

Le développement de synergies transversales. :

- Enseignement et culture, pour la formation des travailleurs à l'accueil extrascolaire ;
- Enseignement et jeunesse, pour la formation d'animateurs ;
- Enseignement, sports et santé, pour les sports – études et pour le développement des activités de l'Association sportive de l'enseignement provincial.

En matière de prêts d'études, le Collège provincial entend maintenir bien sûr sa politique volontariste et plus particulièrement améliorer le dispositif relatif aux prêts en faveur d'une spécialisation en langue étrangère.

La Formation

Quelles sont ses missions essentielles ?

- Soutenir l'innovation pédagogique.
- Assurer une politique cohérente de formation des personnels.
- Soutenir l'orientation scolaire et professionnelle.
- S'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique.

La législature 2000-2006 a connu un formidable développement de l'Institut provincial de formation des Agents des Services publics, dans ses quatre branches d'activités : Ecoles de Sciences administratives, du Feu, de Police et d'aide médicale urgente. Le travail sera poursuivi et la construction, en cours, d'un nouveau bâtiment moderne pour accueillir ledit Institut, renforce cette politique.

De même, seront poursuivies les initiatives et réalisations récurrentes mises en place par le Centre des Méthodes de l'Enseignement provincial et par l'Espace Qualité Formation.

Les objectifs pour la prochaine législature seront notamment de :

- renforcer la sécurité des citoyens par une formation de qualité des agents spécialisés en y ajoutant notamment une école des cadets pour l'initiation à la lutte contre le feu et à sa prévention ;
- soutenir la modernisation des administrations publiques en amplifiant le partenariat avec la Région wallonne et en associant les Communes, je le répète ;
- promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues, j'y reviens, auprès des travailleurs et futurs travailleurs en concrétisant notamment, en partenariat avec les opérateurs concernés, la création d'une « Maison des langues » pour la province de Liège ou encore en encourageant les échanges linguistiques pour les formateurs et les élèves ;
- enfin, accentuer le redéploiement économique et la création d'activités économiques nouvelles, par exemple dans le domaine du multimédia interactif ;
- ou encore, poursuivre le soutien spécifique aux jeunes en difficultés en renforçant notamment l'action des Espaces Tremplins aux services des jeunes de tous les réseaux, je le répète de tous les réseaux, soumis à l'obligation scolaire et en créant, à côté de ceux de Huy, Verviers, Liège et Seraing, un cinquième Espace Tremplin dans l'arrondissement de Waremme ;
- éduquer à la santé par et à l'école, avec la poursuite et le développement du plan d'ensemble « mieux être en démocratie.

Les centres psycho-médico-sociaux et de promotion de la santé à l'école

La Province améliorera, Paul-Emile MOTTARD vous le disait déjà hier dans sa réponse, davantage la circulation de l'information au profit des enfants dans ces domaines.

L'éducation à la santé sera ainsi l'objet d'une coordination accrue des initiatives de ces deux services complémentaires. Un rapprochement géographique devra être envisagé afin de renforcer leur communication et leur échange de pratiques. Ils pourraient d'ailleurs gérer conjointement le suivi des groupes d'enfants. La Province améliorera également l'accueil et la convivialité des locaux.

Autre point important de nos activités : la Culture

C'est un domaine essentiel dans une vision politique de notre société. Elle s'articule autour de cinq postulats qui répondent à nos préoccupations de redéploiement, de solidarité et de proximité.

Elle est un des plus puissants vecteurs de démocratie ; elle doit être accessible à tous ; elle doit se décliner dans notre société éminemment multiculturelle. La culture est aussi l'affaire de tous, chacun possédant la sienne, y accéder, c'est en partager les valeurs essentielles à travers une démarche commune et participative. Enfin la culture, ce n'est pas qu'une réflexion patrimoniale, ce n'est pas qu'une réflexion passéiste, si riche soit-elle, c'est aussi la création, dans toute la diversité de ses expressions, qui permettra la construction d'un avenir plus harmonieux, car elle est aussi, la Culture, vecteur de redéploiement.

Permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux productions artistiques et culturelles est l'idéal vers lequel nous tendrons en multipliant les initiatives de médiations entre les publics et les différentes formes de culture, notamment artistiques.

En matière de proximité, se poursuivront les relations et la mise en place de projets transversaux avec les importants réseaux d'opérateurs de terrain, favorisant ainsi l'expression citoyenne.

Dans un souci de valorisation des artistes et d'émergence des jeunes talents, une Maison de la création sera installée dans chaque arrondissement afin de provoquer la confrontation et l'émulation entre créateurs.

La mise en réseau des bibliothèques locales et principales se poursuivra et se matérialisera au travers du nouveau logiciel ALEPH, d'un catalogue unifié et d'une carte unique de lecteur. Par leurs missions de

services directs à la population, les bibliobus susciteront quant à eux une stratégie de complémentarité des moyens d'actions avec les pouvoirs locaux.

Dans la foulée de la reprise de la gestion de la bibliothèque des Chiroux par la Province, une étude sera entreprise en vue du reconditionnement du site ou de la création d'un espace nouveau.

La Culture comme vecteur de redéploiement c'est notamment le développement des actions d'envergure internationale qui améliorent l'image de notre Province.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent des actions où la Province est l'opérateur principal comme, la Triennale d'art contemporain, la biennale de design, l'exposition annuelle dans les parcs et jardins du Château de Jehay et les grandes expositions de société qui interrogent notre présent, mais aussi des manifestations soutenues par la Province de Liège, comme la biennale de photographie.

De nouveaux champs de préoccupation seront investis, dont notamment la bande dessinée et l'architecture qui offre à la fois une grande visibilité à la création contemporaine et une ouverture sur le futur.

La Jeunesse

Les perspectives qui guident et cadrent les actions du Service provincial de la Jeunesse doivent permettre :

- d'aiguiser son regard pour se construire un point de vue tout en respectant l'autre ;
- de découvrir et de pratiquer une large variété d'expressions dans le champs des activités artistiques.

Ces axes de travail s'inscrivent dans une relation privilégiée de proximité encore une fois avec les communes.

Dans cette matière, les adolescents ne seront pas oubliés ! Le Service provincial de la Jeunesse veillera à mettre en place de nouvelles expériences s'inscrivant dans une dynamique de démocratie participative, notamment au travers d'un partenariat avec les structures locales que sont, par exemple, les centres de jeunes.

Par ailleurs, la réflexion sera engagée en vue de repenser une exposition itinérante qui prendra à terme la relève de « Natur'a ma porte » qui a rencontré un vif succès.

Tout cela ne serait possible sans tenir compte évidemment des réalités économiques.

Une position exceptionnelle au cœur de l'Europe, des infrastructures combinant tous les modes de transports modernes, une Université, des Hautes Ecoles, des travailleurs qualifiés... Autant d'atouts majeurs qui devraient permettre un redéploiement de l'économie de la province de Liège.

Le spatial et l'aéronautique, la biotechnologie, la micromécanique et la nanotechnologie, les bureaux d'études, l'agroalimentaire, la technologie de l'image numérique et logistique nous font entrer de plain pied dans l'économie de la connaissance.

La Province de Liège renforcera sa participation à la SPI+. Ce soutien financier profitera pleinement aux communes sollicitées pour accueillir de nouvelles zones d'activités et permettra de poursuivre plusieurs priorités :

- l'équipement d'urgence et la mise à disposition des entreprises de terrains et de bâtiments ;
- la mise en place d'outils assurant la multimodalité dans le domaine du transport et de la logistique.

En synergie avec la structure locale de coordination reconnue par la Région wallonne, la SPI+ mettra sa capacité opérationnelle et sa connaissance fine des entreprises de la province au service de la stimulation de l'activité économique.

L'accueil d'entreprises étrangères avec une attention particulière aux projets de collaboration entre les Universités, les centres de recherche et les entreprises au sein de l'Euregio Meuse-Rhin.

La poursuite d'une collaboration fructueuse avec les Communes affiliées pour la concrétisation de grands projets d'équipements ou d'aménagements.

Enfin, la réaffectation de friches urbaines et la requalification de quartiers, par la réalisation de projets immobiliers grâce à des partenariats de type public-privé.

Parler de l'économie, c'est aussi parler de tourisme.

Le Tourisme est une activité économique à part entière que la Province entend mettre à profit dans le cadre de sa reconversion économique.

Tout en restant attentifs aux richesses du passé, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, le Collège provincial et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège devront innover en misant sur un tourisme culturel.

La Province veillera à développer davantage ses partenariats et oeuvrera à renforcer la professionnalisation de ce secteur en mettant l'accent sur les produits d'appel majeur, la connaissance des langues et la qualité d'accueil.

Au niveau para-provincial

Le Domaine provincial de Wégimont poursuivra sa cure de jouvence entamée sous la précédente législature avec le parachèvement des zones de loisirs et l'amélioration de la sécurité.

En plein essor, la Maison du Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel et le Centre Nature de Botrange amplifieront les initiatives développées au cours des dernières années,

Intégré dans les « Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée », le Château de Harzé se professionnaliserait davantage en tant que Centre de séminaires résidentiels, afin de renforcer l'accueil des entreprises.

L'Agriculture

Ainsi, dans un souci de proximité, les Services agricoles de la Province de Liège continueront à développer de multiples services aux agriculteurs, et plus particulièrement en tentant de rapprocher les besoins nouveaux de l'industrie agroalimentaire et les exigences de plus en plus élevées des consommateurs en matière de contrôle qualitatif des aliments.

Le développement de cahiers des charges, une collaboration accrue avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), le développement de laboratoires d'analyses agricoles performants, les conseils personnalisés seront autant d'outils de cette politique.

Dans ce domaine, une politique partenariale s'avère indispensable. Forts des premières expériences avec la Région wallonne, les Services agricoles veilleront à accroître leurs collaborations avec les autres pouvoirs publics ainsi qu'avec l'unique syndicat agricole : la Fédération Wallonne de l'Agriculture.

C'est dans cet esprit de collaboration que nos Services agricoles proposent leur aide à la concrétisation de projets devant permettre à notre agriculture de s'inscrire dans la dynamique économique du troisième millénaire.

La gestion durable sera par ailleurs une préoccupation majeure dans le cadre d'une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Solidaire du monde agricole, la Province de Liège continuera à sensibiliser le citoyen à la richesse, à la diversité et aussi aux difficultés de notre terroir.

Après la proximité et la solidarité, je voudrais terminer ce chapitre en évoquant le redéploiement propre au monde agricole.

Comme je vous le disais il y a quelques instants, la gestion durable sera au centre de nos préoccupations. Dans cette optique, l'avenir de l'agriculture peut se situer, par exemple, dans la biomasse en vue de créer les énergies renouvelables sous forme de biocarburants et/ou de biodiesel.

Dans ce cadre, nos services agricoles s'inscriront également dans une perspective de synergies avec :

- les Universités et les centres de recherche ;
- les laboratoires de l'Institut Malvoz et de Tinlot, ou encore avec la SPI + ;
- l'Enseignement provincial dans un souci de formation continuée des agriculteurs ;
- l'Euregio ou tout autre partenaire dans le cadre de l'appel à projets européens.

Enfin, je voudrais, avant de clôturer ce chapitre sur l'agriculture, réaffirmer haut et fort que ce nouveau Collège apportera également son soutien aux producteurs engagés dans des filières de qualité différenciées et/ou bio.

L'Environnement

Le Collège provincial retiendra quatre axes majeurs.

Premièrement, en l'état législatif actuel, la Province de Liège continuera à assumer ses obligations relatives aux cours d'eau non navigables de deuxième catégorie, contribuant ainsi par l'entretien à se prémunir des inondations. Préconisant aussi l'utilisation de traitements biologiques, la Province de Liège continuera à soutenir les contrats de rivière. Nous verrons bien si demain la Région nous confie des missions complémentaires, au quel cas nous n'avons jamais refusé le travail pour autant que l'on nous en donne les moyens bien évidemment.

Deuxièmement, les aides en matière d'économie d'énergie seront poursuivies notamment par le subventionnement du placement de chauffe-eau solaire dans le but d'encourager la population dans cette démarche environnementale.

Troisièmement, par la continuation de ses missions de diffusion de l'information et avec l'objectif d'un développement durable qui sous-tend toute la politique environnementale de la Province, le SPIE (Service provincial d'information sur l'Environnement), avec le concours de la « Cellule Economies d'énergie – Développement durable » du Service provincial des Bâtiments (SPB) pourra devenir, et mon collègue Georges PIRE en parlait hier à la tribune, un SPIE_ (« Environnement et Energie ») spécialisé dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. La collaboration avec les communes en vue de les aider dans cette démarche sera, là aussi, poursuivie et amplifiée.

Quatrièmement, après une remise à niveau grâce à d'importants investissements ces dernières années, les laboratoires environnementaux de la Province de Liège seront pour cette législature situés dans un contexte favorable pour développer des collaborations et des partenariats avec tous les autres

laboratoires privés ou publics. La Province de Liège suscitera la mise en exergue des pôles d'excellence de chacun des partenaires.

Comme nous ne vivons pas sur une planète isolée, dans un système qui n'en comporterait qu'une, nous avons des relations extérieures à entretenir et à continuer.

Afin de générer une interactivité importante entre la Province de Liège et les régions partenaires, les objectifs seront de :

- Recentrer les actions sur des régions proches et fortes pour construire des relations de connivence et qui peuvent valoriser des actions provinciales ;
- Mettre en place des synergies régionales afin de s'inscrire dans des projets soutenus par des subsides européens ;
- Accroître les synergies avec la SPI+ et les autres opérateurs économiques régionaux, dont l'AWEX.

Dans le cadre de la Fondation Euregio Meuse-Rhin, le Collège provincial intensifiera sa collaboration avec les autres partenaires pour rassembler les compétences et développer une province pilote en Europe dans l'esprit de l'économie de la connaissance au sens de Lisbonne. Il contribuera à la promotion du développement durable et soutiendra prioritairement les actions transfrontalières (INTERREG IV).

Le social et le logement

Dans le Social tout d'abord, la Province veut aujourd'hui, plus que jamais, poursuivre son action déterminante en faveur de la population par le biais du monde associatif social.

Plusieurs priorités :

Priorité à l'emploi : la Province continuera à jouer un rôle fondamental dans la coordination, la formation et l'organisation des acteurs de terrain. La mise à disposition de salles de réunions et de bureaux, comme l'Espace Beeckman, permet ainsi à de nouvelles initiatives de démarrer et de se pérenniser en province de Liège. C'est aussi un lieu d'échanges dynamiques du monde social.

Priorité au bénévolat : c'est sur celui-ci que repose pour une grande part le monde associatif. La Province devra se montrer solidaire de ces associations pour leur permettre de s'adapter à la nouvelle législation entrée en vigueur et ce n'est pas simple.

Dans ce cadre, les seniors constituent un formidable capital d'expériences et de compétences qui devrait pouvoir être valorisé dans le cadre de cette activité sociétale. Une action doit également être menée auprès des jeunes afin d'encourager un bénévolat intergénérationnel.

Priorités, encore, à l'égard des seniors : ils doivent être pleinement associés à la vie en société tant au niveau social que culturel, notamment en favorisant leur accès aux nouvelles technologies. Leur cadre de vie quotidien préoccupe également le Collège provincial. Un effort particulier doit être entrepris afin que chacun conserve une autonomie et une qualité de vie certaine.

Priorité à la lutte contre les assuétudes : les actions dans lesquelles s'est engagée la Commission provinciale de Prévention des Assuétudes portent leurs fruits et doivent être poursuivies. Si celles-ci visent des publics-cibles, de nouveaux outils doivent permettre, comme le bus Diabolo-Manques, de soutenir les associations de terrain et les établissements scolaires.

Priorité à la prévention du suicide qui reste la première cause de décès chez les 25-36 ans en province de Liège. La pérennité des actions entreprises, comme la Rencontre provinciale de Prévention du Suicide est donc indispensable hélas, oserai-je dire. Le Centre Patrick DEWAERE (unité spécialisée pour adolescents et

jeunes adultes suicidants) doit également intensifier ses contacts à l'étranger avec ce même type de structure.

Priorité enfin à la lutte contre la maltraitance des enfants et personnes âgées et contre la violence conjugale : avec la Justice et les associations sociales concernées, la Province de Liège prône une « tolérance zéro » en cette matière.

En matière d'aides financières, tant dans le secteur acquisitif que locatif, le Collège provincial poursuivra sa politique en matière de logement, complémentaire à celle menée par la Région wallonne. Elle se traduit par une offre variée de prêts au logement.

Le logement social

La politique en la matière sera centrée sur deux priorités.

La Province s'associera tout d'abord à la Région wallonne dans un souci de complémentarité en vue d'augmenter l'offre de logements locatifs et mettre sur le marché des logements qui permettent le respect de la dignité humaine

Par ailleurs, le projet de logements adaptés en faveur des habitants permanents des campings et parcs résidentiels sera mené à son terme par une relation privilégiée avec le Fonds du logement wallon.

La Santé et la Qualité de la vie sont aussi des préoccupations de votre Collège provincial qui réaffirme sa volonté de développer une médecine préventive proche des gens et des nécessités du moment et ce autour de trois axes : Information – Prévention – Dépistages.

Les actions d'information sur les questions touchant à la santé seront poursuivies par le Service Promotion de la Santé tandis que l'Observatoire provincial de la santé développera des plans d'actions.

La qualité de l'air intérieur est actuellement une préoccupation majeure du service provincial liégeois de la « Santé de la Maison ». La promotion du Service d'Analyse du Milieu Intérieur (SAMI) de la Province de Liège sera poursuivie.

Par ailleurs, une réorganisation du service des cars et du service des consultations de la Province de Liège sera nécessaire en fonction de l'évolution des besoins de la population.

Nonobstant un soutien aux Centres Locaux de Promotion de la santé et à l'ASBL « Sid'Action », le Collège continuera à apporter une aide directe aux personnes via notamment le Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne pour l'aide médicale urgente.

Le Collège réaffirme aussi sa volonté de mettre sur pied dès 2007 des campagnes de luttes contre la surdité et l'obésité chez les jeunes ; Georges PIRE vous en parlait pas plus tard qu'hier.

En ce qui concerne le Centre hospitalier spécialisé « L'Accueil » à Lierneux, une réflexion doit être menée quant à son intégration dans un réseau d'établissements de même nature, ou de nature complémentaire, afin de tendre vers une plus grande spécialisation.

Les Sports

La Province de Liège réalise avec sa Maison des Sports, laquelle comptera bientôt trente années d'existence, une action fédératrice et d'encouragement sans pareil dans le domaine sportif.

Les orientations futures consisteront à poursuivre l'action de soutien aux fédérations sportives, clubs et associations représentant diverses disciplines ; veiller au développement des activités au sein d'infrastructures modernes mises à disposition notamment des sportifs de haut niveau (Piste cycliste d'apprentissage d'Alleur, Complexe d'athlétisme de Naimette-Xhovémont, Centre d'entraînement et de formation de haut niveau en football de la Région wallonne, Centre de formation de tennis de table à Blegny, piscine olympique de Seraing).

Dans ce cadre, le Collège provincial sera attentif à tout projet comme celui de la création d'un centre de formation de Sportifs de haut niveau. Nous participions d'ailleurs, pas plus tard que avant-hier, à une réunion avec le Ministre Claude EERDEKENS sur le sujet, avec nos amis de l'Université de Liège, de la Ville de Seraing, de la Ville de Liège avec lesquels nous avons remis candidature.

Créer aussi en synergie avec notre Enseignement provincial, un centre de documentation sportive ; créer, au sein du service des Sports, une cellule « psychologie du sport », là aussi en synergie avec l'Enseignement provincial et avec la Médecine du sport.

Lancer une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un centre d'initiation aux sports, accessible à tous et en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Maintenir l'implication de la Province de Liège dans l'organisation d'évènements majeurs à caractère national et international.

Contribuer à l'organisation de manifestations spécifiques, telles :

- En 2007, Tournoi des 4 Nations de volley-ball en collaboration avec la Fédération belge de volley et en partenariat avec la Communauté française ;
- En 2008, Coupe du Monde de Tennis de Table et 30^{ème} anniversaire de la Maison des Sports,
- En 2009, Championnat national cycliste – élites sous contrat – à Aywaille, Monsieur le Bourgmestre, néanmoins chef de groupe.

Tout cela sans parler des événements tout aussi importants mais devenus récurrents mais pas pour autant banals, faut-il citer le Jumping international de Liège, les classiques Liège-Bastogne-Liège et la Flèche Wallonne, etc. Tout cela à côté de ce que nous allons continuer à développer mais avec le véritable sens du mot « grands événements ».

La Province de Liège continuera à développer sa notoriété et à conforter son profil international. Elle doit aussi le faire savoir.

La « communication par l'événement » est un outil idéal pour donner à la Province de Liège une couleur nationale, internationale et une notoriété bien au-delà de ses frontières.

L'organisation d'événements culturels et sportifs, tels que la reconstitution de la Joyeuse Entrée d'Erard de la Marck les grands départs du Tour de France et du Giro d'Italia participent de cette démarche.

A côté de la tradition qu'illustre admirablement les Fêtes de Wallonie en Province de Liège, c'est aussi la création et l'innovation pour encore mieux promouvoir notre Institution.

Le Collège provincial salue le « savoir-faire » des services provinciaux dans ce domaine ; il contribue à la renommée de notre institution et de notre Province en tant que telle.

La Province de Liège continuera à programmer durant la prochaine législature un nombre adapté, aussi en fonction de nos moyens bien sûr, de grands événements attirant d'une part un public nombreux et d'autre part les médias - régionaux, nationaux voire internationaux - ceci parallèlement aux projets majeurs

que développent aussi ses différents départements culturel, sportif, médical, social, économique et touristique.

Les Infrastructures

L'objectif majeur de cette législature sera la pérennisation des infrastructures existantes ; et oui, on construit beaucoup sous la précédente législature, il faut maintenant entretenir et conserver. Ce qui se traduira par des travaux de rénovation, de conservation, de sécurisation et d'extension du patrimoine provincial actuel.

En ce qui concerne la rénovation et l'extension des biens provinciaux et tout en garantissant l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments accessibles au public, le Collège entend agir en veillant aux besoins en devenir des différents services.

Une deuxième priorité confirmera la volonté antérieure de rationalisation du patrimoine provincial, notamment en engageant une réflexion sur le patrimoine scolaire verviétois tandis que le regroupement des PSE et des PMS sera poursuivi.

Une troisième priorité est évidemment la mise en valeur du patrimoine historique ou classé dans l'objectif de sa préservation, de sa restauration et de son ouverture au plus grand nombre comme ce sera fait notamment aux Châteaux de Jehay et de Harzé. Rénover les pierres, c'est magnifique ; les faire vivre, c'est encore mieux et les ouvrir au grand public, c'est la perfection que nous essayerons d'atteindre.

Une quatrième priorité consiste en la concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte comme par exemples l'Institut provincial de Formation des Agents de services publics à Seraing, les nouveaux locaux sur le site sportif de Naimette-Xhovémont, le reconditionnement fonctionnel de la grande bibliothèque provinciale des Chiroux.

Déjà pleinement inscrit dans le processus de réalisation du cadastre énergétique de ce patrimoine, le Collège entend poursuivre dans cette voie en accordant dans les études une attention plus particulière aux économies d'énergie ainsi qu'à l'intégration de techniques et de matériaux rencontrant des objectifs de construction durable.

Par ailleurs, afin de permettre de dégager toutes les potentialités budgétaires de financements alternatifs existants, le Collège provincial mettra à l'étude un projet de création d'une régie provinciale autonome dans le but d'alléger la charge budgétaire. Et oui, s'inscrire dans le plan Marshall, c'est bien ; réduire la fiscalité, c'est parfait mais garantir la continuité des services et augmenter la créativité ne peut se faire évidemment qu'avec des financements et un peu d'imagination complémentaire.

Le Protocole, la Communication et l'Information

Pour plus de cohérence et d'efficacité, les services du protocole et de la communication seront dorénavant associés et placés sous l'autorité directe de la Greffière provinciale. Ne ressortissant ainsi pas d'un seul Député provincial, ni d'une seule direction mais étant à la disposition de l'ensemble du Collège provincial.

Grâce à cette nouvelle structure, le Collège provincial entend s'atteler à redéfinir une unicité d'image de la Province de Liège, moderne et dynamique. Les outils provinciaux de promotion (le périodique « Liège, notre Province », les cinq Antennes d'Informations, le site Internet, ...) contribueront, par un travail concerté, à renforcer la visibilité de la Province et celle des services qu'elle offre au public. Augmenter la cohérence de notre image. Il est magnifique le petit renard du Tourisme, il est magnifique le petit écureuil des Sports, il est magnifique le petit coq de l'Enseignement et je vais arrêter ici ce descriptif animalier.

Je crois que nous avons besoin d'unicité d'image qui se décline mais dans la cohérence, finalement pour qu' une attention particulière sera apportée à la communication en langue allemande en faveur des habitants de la Communauté germanophone, et ce notamment par le biais du site Internet.

Optimalisation de l'administration, simplification administrative et l'Informatisation. Ce sont des mots qui vont ensemble, qui revêtent une action transversale à travers tous les départements.

Le Collège provincial entend rendre aux citoyens la place centrale qui lui convient et si possible ou plutôt qui lui revient en facilitant son accès aux services provinciaux et aux décisions le concernant, tels sont les objectifs auxquels le Collège provincial s'engage au cours de cette législature.

Pour y parvenir, la Province de Liège s'inscrit dans un processus d'optimalisation de l'administration. Pour y parvenir, deux axes de travail seront suivis :

- Gestion des ressources humaines, c'est indispensable, dans le strict respect du budget,
- Simplification administrative et informatisation des services.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, il conviendra, afin de réduire ses dépenses, que la Province de Liège s'engage dans la voie de la simplification administrative tout en garantissant le dialogue social, la motivation de ses agents et la qualité de leurs conditions de travail. Il conviendra également, pour augmenter sa légitimité, qu'elle améliore ses services en devenant de ce fait plus « concurrentielle ».

Pour ce faire, le Collège provincial s'engage à procéder à une répartition optimale des ressources humaines en privilégiant la mobilité de nos collaborateurs. On ne s'apprête pas à faire des coupes sombres aveuglément ; on s'apprête à réfléchir de la manière la plus opportune qui soit pour renforcer des services qui en auraient besoin au détriment d'autres qui en auraient moins besoin parce qu'on recentrerait nos préoccupations sur une focalité provinciale plus évidente et sur un service meilleur à l'égard de nos concitoyens.

Nous veillerons également à moderniser les fonctions opérationnelles de l'Institution provinciale afin que les services rendus soient fournis de manière plus optimale répondant ainsi aux besoins légitimes des partenaires et des citoyens. L'objectif est évidemment une administration provinciale au service des citoyens et forte de ses fonctionnaires, bénéficiant d'une formation continuée.

Le deuxième axe de travail consistera en une simplification administrative et en une continuité de l'informatisation de nos services.

L'outil informatique sera mis au service d'une nouvelle gouvernance afin :

- D'assurer une communication efficiente et d'améliorer la participation citoyenne,
- D'offrir aux citoyens la possibilité d'accéder par Internet à l'information ou au dialogue avec l'Administration,
- D'améliorer les processus de gestion interne de celle-ci.

Enfin, je tiens à nouveau à souligner qu'une attention toute particulière sera accordée aux ASBL proches de la Province de Liège en vue d'un recentrage des compétences au sein des services provinciaux et d'une rationalisation des infrastructures de gestion.

La clé de tout : le budget et les finances. On vient d'examiner celui de 2007 mais il nous faut penser aux suivants, jusqu'à 2012.

Le budget provincial est en équilibre et il le restera grâce à des efforts qui seront accomplis tout au long de la législature.

Le Collège provincial, vous l'aurez compris, a décidé d'être un acteur du redéploiement économique de la province en suivant dans la dynamique créée par la Région wallonne dans le cadre du plan Marshall.

Une juste répartition des moyens financiers permettra de réaliser les différents projets.

Au cours des deux dernières législatures, la Province a poursuivi une politique de réduction de sa fiscalité. Elle la maintiendra au travers d'une modernisation tendant à une redistribution plus logique et plus adaptée de la charge fiscale. Le monde évolue, la charge fiscale de la Province de Liège doit évoluer aussi.

Toutes les possibilités de financements alternatifs qui s'offrent aux pouvoirs publics devront être étudiées, en veillant à conserver la maîtrise des opérations et du patrimoine. Une cellule est déjà à l'œuvre au sein de l'administration.

Enfin, la Province envisagera une actualisation de ses interventions en faveur des citoyens.

Rassurez-vous, j'en termine. J'espère ne pas avoir été trop long, mais ce n'est qu'une fois tous les 6 ans ! Ce n'est qu'une fois tous les 6 ans qu'il vous faut subir pareille intervention. Mais si on la faisait plus courte, vous reprocheriez certainement qu'il manque quelques intérêts pour certaines actions.

Je terminerai donc par cette conclusion.

« C'est sur le terrain de leur utilité et de leur efficacité que les Provinces seront jugées en ce début de 21^{ème} siècle. La Province de Liège, en ce qui la concerne, n'a pas peur de ce jugement. »

C'est notamment en ces termes que la Députation permanente concluait sa déclaration de politique générale le 20 octobre 2000.

Le Collège provincial n'a pas à rougir de pareille affirmation puisqu'au terme de cette législature, la Province ne peut que se sentir renforcée dans son rôle de pouvoir de proximité.

Redéploiement – Solidarité – Proximité

Ce sont là les trois principes de base de la politique d'avenir que le Collège provincial entend mener avec la collaboration et l'appui des membres de votre Assemblée qui auront à cœur de défendre l'Institution provinciale et de soutenir, démocratiquement et de manière constructive, les actions projetées.

Notoriété, cohérence, créativité, bonne gouvernance et collégialité guideront aussi nos pas dans le cadre d'une optimisation de la gestion de nos ressources humaines et financières, pour que la Province de Liège reste un pouvoir public fort, au service de ses citoyens, et fier de l'être.

Que vive la Province de Liège !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

V.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points 41, 42, 43 et 44 ont été regroupés.

Document 06-07/19 : Arrêt des comptes provinciaux 2005

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 41 de l'ordre du jour : document 06-07/19. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} Francine PONCIN-REMACLE, à nous en faire les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre Septième commission, réunie ce lundi 6 à l'issue de la séance du Conseil, a examiné, parmi d'autres, le document référencé 06-07/19 concernant l'arrêt des comptes provinciaux 2005.

Trois questions ont été posées par un seul et même commissaire sur le rapport de la Cour des Comptes.

La première question portait sur les contrats de gestion avec les ASBL et autres associations. Le rapport de la Cour mentionne que la Province a identifié 98 associations soumises à un contrat de gestion alors que seuls 13 contrats ont été conclu dont 10 avant le 31 décembre 2005. Le commissaire s'inquiète quant au refus de visa de mandat éventuel par le receveur provincial.

La réponse nous est donnée par un fonctionnaire qui nous précise que l'obligation d'un contrat de gestion existe pour autant que la Province subventionne pour un montant d'au moins 50.000 € par an ou soit directement associée dans la gestion. Une cellule spéciale a été constituée, le processus suit son cours. La Cour des Comptes est parfaitement au courant que la Province se conforme aux dispositions décrétales de 2004.

La seconde question portait sur une éventuelle mauvaise négociation de la convention pour la fusion de deux centres hospitaliers, ce qui aurait entraîné un surcroît élevé (1.500.000€) de la charge financière pour la Province.

Un fonctionnaire nous explique que le problème se situe en fait au niveau des emprunts en cours à la date du 1^{er} janvier 2004. La différence provient de la distinction entre emprunt contracté et converti.

La troisième question portait sur la participation inventoriée par le Service du patrimoine. La Cour observe le non enregistrement de mouvement dans le capital SOCOLIE et SLF. Qu'en est-il exactement ? Que pouvez-vous nous apporter comme explication concernant les recommandations de la Cour ainsi que sur la discordance éventuelle entre les services ?

La réponse qui nous est donnée par un fonctionnaire est la suivante. Cela peut s'expliquer de différentes manières. Il faut être très prudent sur la signification des termes utilisés. Attention donc au dialogue et au langage des uns et des autres. En accord avec la Cour des Comptes, il y aura une évaluation annuelle. Ce sera donc réglé à partir de l'an prochain.

Après ce commentaire, plus de question ou de remarque. Dès lors, le Président passe au vote. C'est pour 9 voix pour et 5 abstentions que votre Septième commission vous propose d'adopter, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, l'arrêt des comptes provinciaux 2005.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame REMACLE.

Document 06-07/20 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 42 de l'ordre du jour : document 06-07/20. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. J'invite le rapporteur, M. Pascal ARIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ARIMONT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, ce rapport concerne les résolutions prévoyant le renouvellement des règlements relatifs à la perception des taxes provinciales adoptées par l'assemblée pour l'année 2006, aux mêmes taux et conditions, sauf en ce qui concerne le règlement général et la taxe industrielle compensatoire qui est supprimée suivant une progressivité de 25% par an à partir du 1^{er} janvier 2006, de sorte qu'elle a été réduite de 0,158% à 0,119% pour 2006 et sera ramenée à 0,079% pour 2007.

Durant la commission, ont été posées deux questions.

La première question concernait la taxe industrielle compensatoire. On a posé la question si dans des cas bien précis, le taux de progressivité pourrait augmenter ou si le taux de 25% est une limite stricte.

La fonctionnaire a répondu qu'il s'agit bien d'un taux de progressivité qui applicable tel quel à tous les redevables de cette taxe.

La deuxième question concernait la taxe pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de vie. On a fait la remarque que le libellé de cette taxe est surprenant eu égard au fait qu'en principe, une taxe est définie par son assiette et non pas comme c'est le cas ici, de par les projets qu'elle entend financer.

La fonctionnaire a répondu qu'il s'agit bien d'une taxe forfaitaire due par tous les chefs de ménage qui ont leur domicile légal dans la Province.

Ce rapport a été adopté en séance par 9 voix pour et 5 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller.

Document 06-07/18 : Budget provincial 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 43 de l'ordre du jour : document 06-07/18. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. Le rapporteur était normalement M^{me} BARCHY qui a dû nous quitter pour des raisons professionnelles et elle est remplacée par M. FOCCROULLE. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre Septième commission s'est réunie le 6 novembre, sous la présidence de M. Miguel FERNANDEZ et en présence de M. le Député Christophe LACROIX, pour examiner le document intitulé « Projet de budget pour 2007 ».

Comme chaque année, cette commission a été active et a évoqué très longuement le projet de budget : 11 questions ont été posées par deux groupes politiques.

Je vous donne connaissance des questions, mais aussi des réponses données par les agents provinciaux que je remercie pour leur compétence et leur disponibilité, ainsi que par M. le Député.

Elles concernent toutes le service ordinaire, sauf la question n° 7 qui concerne le service extraordinaire.

La première question, à la page 25 du document. Elle porte sur les subsides européens en matière de communication. Le commissaire constate l'écriture de 1€ provisionnel en 2007 comme en 2006. Y a-t-il des dossiers en souffrance ? De quoi s'agit-il ?

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de dossiers en souffrance. Au niveau de la communication et de l'informatisation, la Province introduit au niveau européen des demandes de subsides pour différents projets. Il faut une inscription budgétaire dès lors pour inscrire la recette à percevoir. En 2005, il y a eu un droit constaté de 40.405 €. M. le Député précise, par ailleurs, qu'en 2007, la Province fera un effort particulier pour la communication et l'informatisation.

En page 44 du document. Cela concerne le subside au Cripel (Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère). Il n'y a aucune somme inscrite au budget 2007. Pourquoi ? Il s'agissait d'un subside en fait accordé au Cripel en échange d'un loyer qu'il payait pour le bâtiment occupé. Le Cripel a déménagé le 1^{er} juillet 2006. Il n'y a dès lors plus de loyer, ni de subside.

A la page 66 du document. Le subside à la Fédération du tourisme pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques diminue de 200.000 €. Pourquoi ? La raison en est simple : en 2005 et en 2006, la Province a reçu le Tour de France et le Giro. Ce n'est pas le cas en 2007. On en revient donc au subside des années antérieures.

En page 86 du document. Il s'agit aussi de l'inscription d'1 € provisionnel dans les dépenses facultatives et il concerne les avantages sociaux dans l'enseignement. Le commissaire suppose que cela concerne les accords passés entre la Province et l'Enseignement libre. Pourquoi ne pas inscrire une somme ? La réponse qui lui est donnée : ce n'est pas possible car on ne connaît pas encore les sommes à payer. Elles dépendent des conventions qui seront signées. Des sommes ont déjà été payées pour des exercices antérieurs et on trouve d'ailleurs une inscription à la page 4 du document. Des conventions sont déjà signées pour environ 90.000 €.

En page 110 du document. Subside à l'ASBL de Gestion du Centre de réadaptation au travail. Nous trouvons aussi là l'inscription d'1 € provisionnel. Y a-t-il un projet en prévision ? La réponse : non mais c'est pour pouvoir intervenir en cas de nécessité.

En page 155 du document. La question porte sur le Centre hospitalier « L'Accueil » à Lierneux. L'inscription n'est que de 1.000 € à l'article intitulé « Vente et recouvrement de prestations au secteur public ». Pourquoi ? Cela est dû à une autre ventilation des sommes dans différents articles budgétaires.

A la page 220 du document. Il s'agit d'un nouvel article, au service extraordinaire cette fois, avec une inscription de 100.000 €. Le commissaire demande si c'est pour un projet particulier ou comme soutien à une organisation de redéploiement économique de la région ? M. le Député répond qu'il s'agira d'une aide globale pour participer au développement économique de la Province de Liège.

En page 6 du document. Le commissaire demande si la Province utilise les méthodes les mieux adaptées pour essayer de diminuer le montant des intérêts débiteurs. Il lui est répondu que la Province utilise le meilleur produit existant sur le marché. Depuis 2003, en effet, on utilise des billets de trésorerie, ouverts au niveau européen, quand on a besoin d'alimenter la trésorerie.

En page 20 du document. Le commissaire demande pourquoi il y a une augmentation importante en 2007 pour le traitement des députés provinciaux. La réponse : à partir de juillet 2007, la Province assurera des charges supplémentaires car cet article concerne non seulement le traitement des députés en fonction mais aussi celui des députés qui sortent de charge et ont droit au paiement d'un traitement pendant un certain temps (2 mois par année de fonction).

En page 26 du document. La question concerne les frais de correspondance qui sont de 1.000.000 € à l'Administration générale. Ne pourrait-on pas utiliser des moyens plus modernes ? La réponse apportée : le courrier par la poste reste nécessaire dans beaucoup de services notamment le courrier pour la population qui ne possède pas toujours un fax ou un ordinateur. La Province bénéficie d'un système préférentiel que la poste va arrêter. On ne connaît pas encore le nouveau produit qui sera proposé par la poste, ni à fortiori son coût.

Enfin, à la page 86 du document. Le commissaire relève les inscriptions budgétaires relatives à des dépenses pour la Communauté germanophone. Il n'arrive pas à la même somme que celle avancée par la presse germanophone et se demande pourquoi ? On lui répond que certaines sommes sont inscrites à des articles relatifs à un objet précis mais que beaucoup de dépenses sont réparties dans tout le budget et dans tous les secteurs d'activités et sont inscrites dans un article général. Il n'est donc pas précisé « région ou communauté germanophone ». Les services feront un relevé de toutes les dépenses pour informer complètement le commissaire.

Cela achève les questions relatives à l'étude du projet de budget 2007.

La Septième commission vous propose donc, par 9 voix pour et 5 abstentions, d'adopter le projet de budget de la Province de l'année 2007.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

Document 06-07/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2007 : 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 44 de l'ordre du jour : document 06-07/21. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. M. le Conseiller n'est pas là. Monsieur le Chef de groupe, vous voulez bien nous faire part de ces remarques. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Donc, en l'absence de M. BRAUN qui s'est excusé pour cet après-midi, je vais vous faire le rapport de cette réunion de la Septième commission.

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le document 06-07/21 concernant le budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2007 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires a été examiné par votre Septième commission ce lundi 6 novembre après le Conseil provincial.

Le Présidente de la commission ayant demandé aux membres s'ils avaient des questions ou remarques à formuler sur ce document, aucun commissaire n'a souhaité poser des questions ou émettre des remarques.

Dès lors, on est passé au vote sur ce point et la commission a voté à 9 voix pour et 5 abstentions.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur ces quatre dossiers. Je vous rappelle que l'on peut intervenir aujourd'hui et encore demain. Qui souhaite intervenir aujourd'hui ? M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, la langue wallonne est en péril. Mais heureusement, comme les Gaulois d'Astérix, certains résistent.

Je sais que la Province de Liège a souvent répondu présente dans les aides apportées aux institutions wallonnes ; je pense au Trianon notamment. Mais aussi au coup de main que le Député permanent, de l'époque, Paul-Emile MOTTARD et le Musée de la Vie wallonne notamment, nous ont apporté lorsque nous avons fêté à Lincé-Sprimont, en 2005, le 150^{ème} anniversaire de la naissance d'Henri SIMON, un des plus grands poètes wallons.

Mais je vous propose d'en faire plus. Oui, car je n'ai pas trouvé ce qui aurait pu se trouver à la page 29 de la déclaration de politique générale et ce qui aurait pu répondre à mon souhait.

Je vous propose dès lors d'en faire plus et de prévoir à l'instar de ce qui se passe en fin d'après-midi et le soir du dimanche concernant le sport régional, ce que je ne vais pas vous reprocher ; je vous propose de créer un article budgétaire n° 780/640.581 et intitulé « subvention provinciale en vue de créer un partenariat Province-RTC Liège, Huy-Waremme et Télèvesdre, pour une émission en langue wallonne d'un montant de 1 € » et de concrétiser ainsi cette initiative avec les partenaires qui s'imposeraient en la matière.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du CDH-CSP).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir aujourd'hui ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Messieurs, Madame les Députés provinciaux, chers Collègues, le groupe ECOLO propose la création d'un poste budgétaire dédié à un transport plus respectueux de l'environnement.

Alors que le monde entier se trouve au chevet de notre climat à Nairobi, il est du devoir des autorités politiques de servir d'exemple aux populations.

Les dernières études semblent confirmer que le chauffage ainsi que les transports seraient les deux causes principales de l'émission de gaz à effet de serre.

Même si une prise de conscience tardive a permis au pouvoir provincial de prendre un certain nombre de mesures dans les bâtiments, peu de choses ont été faites au niveau des transports.

Pourtant, d'énormes réductions de CO2 sont possibles. Même si, dans un premier temps, cela peut coûter de l'argent, beaucoup de mesures pourraient à terme en rapporter.

Le groupe ECOLO propose donc un poste budgétaire clairement dédié aux transports. Ce poste pourrait servir par exemple à la mise sur pied d'un plan de mobilité du personnel provincial. Il pourrait servir également à adapter certains véhicules de la Province au gaz ou encore à l'achat de nouveaux véhicules moins polluants. Montant : 200.000 €.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il s'inscrire pour demain ? M^{me} MAAS, M. KEUL, M^{me} WATHELET, M^{me} FRENAY, M. BECKERS, M^{me} STOMMEN, M. NIVARD, M. STREEL, M. BASTIN et M. BARTH. Nous poursuivrons donc demain.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2006, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que vous devez prendre les documents pour les points complémentaires ; ils sont à votre disposition sur la table de la presse à la sortie de la salle.

Je rappelle aussi pour ceux qui sont membres de la commission qui se réunira demain après les travaux, vous devez aussi prendre un document nominatif.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 50.

- Prochaine réunion publique, le vendredi 10 novembre 2006, à 15 heures.